



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Professions paramédicales

Question écrite n° 39566

Texte de la question

M Jean Gougy attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur la duree des etudes des kinesitherapeutes. En effet, celle-ci n'a pas change depuis 1968. Or les techniques kinesitherapiques nouvelles enseignees doivent etre integrees dans les etudes de base. Seul un allongement de la duree des etudes et la creation d'une 4e annee d'etudes - qui devrait consister en une annee d'approfondissement de fin d'etudes - permettraient a la profession de se mesurer a armes egales avec les masseurs kinesitherapeutes europeens.

Données clés

Auteur : [M. Gougy Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39566

Rubrique : Enseignement superieur

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1737